

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 20 04 2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE Pôle Administratif – Direction des Ressources Humaines, de la Qualité de vie et du Bien-être au travail (DRH) – Service : Santé au travail et risques professionnels												
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en médecine du travail												
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4												
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A												
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A												
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA												
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Budget du Centre Hospitalier de Polynésie française CHAPITRE : 64 ARTICLE : 21 PARAGRAPHE : 11 CODE POSTE : 1872												
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – Tahiti – Pirae – Taaone												
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le praticien hospitalier spécialisé en médecine du travail assure le conseil à l'employeur, aux personnels et leurs représentants concernant l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'adaptation des postes de travail, les techniques et les rythmes de travail ainsi que l'hygiène générale, la prévention et l'éducation sanitaire. Il conduit des actions en milieu professionnel et procède à des examens médicaux.												
9	<table border="1"><thead><tr><th>EFFECTIFS ENCADRES</th><th>A</th><th>B</th><th>C</th><th>D</th><th>Autres</th></tr></thead><tbody><tr><td>NOMBRES : 2</td><td>1</td><td>1</td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres	NOMBRES : 2	1	1			
EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres								
NOMBRES : 2	1	1											
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Directeur des ressources humaines, de la qualité de vie et du bien-être au travail et son adjoint												
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : locaux dédiés au service de santé au travail et risques professionnels, matériels et outils mis à disposition												
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :												
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Visiter les lieux de travail (tiers du temps de travail) ;- Étudier les postes de travail en vue de l'amélioration des conditions de travail, de leur adaptation dans certaines situations ou dans le cadre d'un maintien dans l'emploi ;- Déterminer l'aptitude professionnelle sur le poste de travail ;- Identifier et analyser les risques professionnels, en collaboration avec le psychologue du travail ;- Mettre en place des dispositifs de prévention et d'éducation sanitaire à l'intention du personnel ;- Assurer le suivi individuel de l'état de santé des agents dans le cadre de visites obligatoires (examens préalables à la prise ou à la reprise de fonction, examens périodiques et examens complémentaires) ou de visites à la demande des agents ou de l'administration ;- Assurer une surveillance médicale renforcée pour les agents concernés ainsi que le suivi des vaccinations obligatoires ;- Tenir à jour et archiver les données/fichiers relatifs au domaine d'activités ;- Assurer la veille spécifique à son domaine d'activités.												
14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none">- Élaborer un rapport annuel d'activités présenté en Commission Consultative d'Hygiène et de Sécurité (CCHS) ;- Participer aux réunions de la CCHS et aux groupes de travail ;- Participer aux autres instances du CHPF et aux réunions de la DRH lorsque l'ordre du jour comporte des questions intéressant la santé, la sécurité et les conditions de travail ;- Participer aux Commissions de Gestion Personnalisée des Agents (CGPA).												

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIENS HOSPITALIERS
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : - Diplôme de Docteur en médecine ; - Diplôme d'Études Spécialisées (DES) ou Certificat d'Études Spécialisées (CES) de médecine du travail ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de médecin spécialisé en médecine du travail sur le territoire français.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Savoir travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;			X
	- Savoir évaluer l'aptitude médicale sur un poste de travail ;			X
	- Savoir collecter des informations sanitaires et médicales ;			X
	- Savoir identifier les risques potentiels des postes de travail ;			X
	- Savoir réaliser une surveillance médicale particulière des travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux, des agents souffrant de pathologies particulières, etc. ;			X
	- Savoir apporter conseil au directeur des ressources humaines, de la qualité de vie et du bien-être au travail et à son adjoint ainsi qu'aux agents, sur les conditions de travail, sur l'hygiène et la sécurité des locaux, sur l'adaptation des postes de travail, sur la physiologie humaine et sur la prévention des risques ;			X
	- Avoir un comportement pédagogique, savoir sensibiliser les agents et les agents d'encadrement à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, à l'hygiène générale des locaux de service, à la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ;			X
	- Savoir proposer des aménagements des postes de travail ou des conditions d'exercice justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents ;			X
	- Savoir évaluer les besoins des agents en matière d'hygiène, de conditions de travail et de santé publique ;			X
	- Savoir formuler des avis afin d'établir un plan de prévention.			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : 2 années de pratique professionnelle dans un établissement public hospitalier pour la spécialité concernée
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS-400 + Formation à la régulation médicale
----	--

20	DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : 4 ans minimum
----	--

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :